

Départ^{mt} Du registre des actes de délibérations du Conseil m^{al} de la
de l'Ariz. Commune de Lézès, a été extrait ce qui suit :

Arond^{mt}
de Lézès.

Commune
de Lézès.

Le huit cent trente deux le huit du mois de
Janvier à cinq heures du soir, le Conseil m^{al} de la Commune de
Lézès s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
du maire de ladite Commune ensuite de la convocation faite par lui
le six dit mois en vertu d'autorisation de M. le sous-préfet en date
du 28 décembre dernier pour approuver le devis des réparations
à faire à l'une des cuisines du Presbytère de cette Commune afin
de la transformer en salle de mairie & maison d'école en remplacement
de celle qui avait été construite au 1^{er} étage lors de la reconstruction
dudit presbytère & spécialement destinée à cet usage.

Présents M^{rs} Guilhermoz Jean François, Malley Joseph, Durafour
Pierre Jph, Bouillaud Notaire, Guesroyal Jⁿ M^{rs} Durafour Jph M^{rs}
Durafour Jⁿ & Durafour Jⁿ maire.

Le Conseil après avoir pris communication du devis précité dont
la dépense s'élève à la somme de quatre Vingt-quatre f^{cs}
Soixante & quinze C^{ms} somme qui sera acquittée au moyen
des cent francs accordés à ladite Commune pour réparations des Eglise
& Presbytère, par lettre de M. le préfet du dépt^{mt} sous la date
du 27 août dernier laquelle somme il a désigné pour cet emploi
d'après l'approbation qu'il a faite du devis précité attendu que
l'Eglise n'exige pour le moment aucune réparation urgente
et que d'un autre côté le changement qui se doit être opéré

E. J. P.

à la maison presbytériale est absolument pour la commodité
& satisfaction du Desservant & suivant ses desirs.

Tout ce qui nous avons rédigé le présent Procès-Verbal
de délibération. Nadi le sixième jour d'août 1844.
Ont signé, tous les conseillers & maire pré-nommés.

Pour Copie Conforme,

Durofours

